

Strasbourg, le 30 novembre 2018
[tpvs16f_2018.docx]

T-PVS(2018)16

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

38^e réunion
Strasbourg, 27-30 novembre 2018

**PROGRAMME D'ACTIVITES
ET DE BUDGET 2019
DE LA CONVENTION DE BERNE**

*Note du Secrétariat
établie par la Direction de la Participation démocratique*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

TABLE DES MATIERES

CYCLE BUDGETAIRE BIENNAL DU CONSEIL DE L'EUROPE	3
PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET DE LA CONVENTION DE BERNE.....	5
CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2019.....	6
BUDGET 2019.....	7

CYCLE BUDGETAIRE BIENNAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rappel de la procédure d'adoption des « Programme et Budget » du Conseil de l'Europe

Depuis 2011, le Conseil de l'Europe utilise le système de deux exercices financiers consécutifs ou « biennium ». Le « Programme et Budget » du Conseil de l'Europe présente, pour chaque exercice financier du biennium, un budget général (qui comprend le « Budget ordinaire¹ »), et les budgets des accords partiels et élargis.

Le Comité des Ministres examine la proposition d'activités soumise par le Secrétaire Général, y compris le bilan d'étape de l'année précédente et de l'année en cours, ainsi que les priorités stratégiques identifiées pour les deux années suivantes (N1-N2), assorties de leurs implications budgétaires.

Tout au long du processus, la proposition est également étudiée par le Comité du budget du Comité des Ministres, par un Auditeur interne chargé d'évaluer les systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et de contribuer à leur amélioration, et par un Auditeur externe. Ce dernier est désigné par le Comité des Ministres et chargé notamment de certifier les états financiers et comptes de gestion budgétaire annuels de l'Organisation, et de formuler des observations concernant l'efficacité et l'efficacité économiques des procédures financières. L'adoption du « Programme et Budget » par le Comité des Ministres est généralement prévue fin novembre.

Le « Programme et budget » comprend:

- ⇒ le programme d'activités pour les deux années,
- ⇒ le budget pour l'exercice N,
- ⇒ le budget provisoire pour l'exercice N+1.

Au cours de l'exercice N et jusqu'au 1^{er} novembre, les Etats membres et le Secrétaire Général peuvent demander la réouverture du débat concernant le budget de l'exercice N+1 pour ajuster, si nécessaire, le programme aux priorités politiques.

Si aucune demande n'est faite en ce sens, le Comité des Ministres décide d'approuver le budget.

Impact sur le Programme d'activités de la Convention de Berne

La Convention de Berne s'est adaptée aux exigences du programme et budget bisannuels du Conseil de l'Europe afin de garantir la mise en œuvre efficace de son propre programme d'activités et pour des raisons de discipline budgétaire.

Le 8 décembre 2017, à sa 37^e réunion, le Comité permanent a adopté son Programme d'activités pour 2018-2019, ainsi que son budget pour 2018 et son budgets provisoires pour 2019 [[document T-PVS\(2017\)20](#)].

Les montants présentés à la 37^e réunion du Comité permanent étaient prévisionnels et tenaient compte à la fois de la probable dotation octroyée à la Convention de Berne via le Budget ordinaire et de l'estimation des contributions volontaires attendues de la part des pays. Malheureusement, début 2018, les dotations du Budget ordinaire du Conseil de l'Europe en faveur de la Convention de Berne

¹ Le Budget ordinaire est constitué à partir des contributions des Etats membres. Le barème de ces contributions est calculé sur la base de la moyenne des statistiques annuelles de chacun des Etats membres sur leur population et leur PIB (Produit intérieur brut converti en dollars US) pour chacun des Etats membres pour la période de trois ans s'achevant 24 mois avant l'entrée en vigueur du barème. Dans les calculs, la pondération appliquée aux données sur le PIB est 5 fois plus importante que celle appliquée aux données démographiques. En 2013, le Comité des Ministres a également adopté la Résolution CM (2013) 7 concernant les « modalités financières de la participation des Etats non membres aux conventions du Conseil de l'Europe », qui prévoit la participation des Etats non membres aux frais de fonctionnement et de gestion des Conventions du Conseil de l'Europe assorties d'un mécanisme de suivi et auxquelles ils sont parties.

ont été réduites à trois reprises dans le cadre de coupes transversales imposées à l'ensemble de l'Organisation en raison, notamment, de la décision de la Turquie de cesser d'être un grand contributeur au budget du Conseil de l'Europe, ce qui a fortement amputé le budget de l'Organisation.

Par conséquent, la contribution prévue de 383 000 € pour 2018 (200 000 € pour le financement du programme d'activités, y compris les frais généraux, et de 183 000 € pour les frais de personnel, de bureau et de gestion administrative) a été ramenée à 349 200 € (166 200 € pour le financement du programme d'activités, y compris les frais généraux, et 183 000 € pour les frais de personnel, de bureau et de gestion administrative).

PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET DE LA CONVENTION DE BERNE POUR 2019

Le Programme d'activités de la Convention comporte cinq catégories d'activités et lignes budgétaires:

1. Réunions des organes statutaires (Comité permanent et Bureau)

Le Comité permanent de la Convention de Berne, dont l'existence est prévue à l'article 13 de la Convention de façon à permettre aux Parties de se retrouver régulièrement pour développer des programmes communs et coordonnés, est l'organe composé des représentants des Parties. Il assume une grande partie de la responsabilité du fonctionnement et du suivi de la Convention et se réunit une fois par an.

Le Bureau du Comité permanent prend des décisions administratives et organisationnelles entre les réunions du Comité permanent. Il comprend le Président du Comité permanent, le Vice-Président, le Président sortant et deux membres du Bureau supplémentaires, et est assisté du Secrétariat.

2. Suivi et assistance aux Parties dans la conservation des espèces

Les activités prévues sous ce chapitre ont pour objectifs d'évaluer et enregistrer les statuts de conservation des populations des espèces listées dans les Annexes de la Convention, d'identifier les espèces à risque, de concevoir des mécanismes touchant la baisse de diversité biologique sauvage et d'établir des modèles de suivi des changements subis par la vie sauvage en dehors des zones protégées. Des normes communes de gestion peuvent être proposées sous la forme de plans d'action. Le suivi de la mise en œuvre des articles 5, 6, 7 et 8 de la Convention et des recommandations pertinentes devrait également être assuré par les Groupes d'experts appropriés.

3. Conservation des habitats naturels

Les activités prévues sous ce chapitre ont pour objectif d'assurer la conservation des habitats naturels et la mise en œuvre de l'article 4 de la Convention, ainsi que des Résolutions n° 1 (1989), 3 (1996), 4 (1996), 5 (1998), 6 (1998) et des Recommandations n° 14 (1989), 15 (1989) et 16 (1989) du Comité permanent. La mise en place du Réseau Emeraude des Zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe est le principal objectif de la Convention dans ce domaine.

4. Mise en œuvre de l'Article 3

L'article 3 de la Convention expose l'obligation générale, pour chaque Partie contractante, d'agir individuellement en faveur de la conservation de la flore et de la faune sauvages et de tous les habitats naturels en général, par exemple en mettant en avant des politiques nationales de conservation, d'éducation et d'information. Par le biais de l'activité prévue sous ce titre, le Secrétariat cherche à fournir une certaine assistance aux Parties dans l'établissement de capacités à communiquer sur les avantages et les bienfaits de la biodiversité et à établir les rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats (rapports en vertu de la Résolution n° 8 (2012)).

5. Suivi des sites à risque

Les activités à mettre en œuvre sous ce point concernent le suivi de la mise en application des obligations de la Convention par les Parties sous forme d'examen de plaintes sur des dossiers ou dans le cadre de procédures de médiation. Elles peuvent aussi viser des urgences en cas d'atteinte grave à l'environnement résultant d'une catastrophe, d'un accident ou d'un conflit, et comprendre des évaluations sur le terrain organisées pour le Diplôme européen des espaces protégés.

CALENDRIER DE REUNIONS POUR 2019

	Réunion	Date	Lieu
1	Réunion du Groupe de spécialistes du DEEP	5-6 mars	Strasbourg
2	1 ^e réunion annuelle du Bureau	18-19 mars	Strasbourg
3	Groupe d'experts de la conservation des oiseaux + Réunion commune des Correspondants spéciaux IKB de Berne/MIKT de la CMS	8-10 mai	Italie (à confirmer)
4	Séminaire biogéographique du Réseau Emeraude	Fin avril/début mai	Minsk, Bélarus (à confirmer)
5	Séminaire bilatéral d'évaluation du Réseau Emeraude	Fin mai	Andorre
6	Atelier sur le rapportage sous la Rés. 8 (2012)	Début juin	Paris, France (à confirmer)
7	Groupe d'experts EEE	Début juillet	Lieu à confirmer
8	2 ^e réunion annuelle du Bureau	9-10 septembre	Strasbourg
9	Groupe d'experts des amphibiens et reptiles	Fin septembre/ début octobre	Lieu à confirmer
10	Réunion commune du Groupe d'experts du changement climatique et du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques	3-4 octobre	Norvège
11	Séminaire biogéographique du Réseau Emeraude	novembre	Budapest (à confirmer)
12	38 ^e réunion du Comité permanent	3-6 décembre	Strasbourg

BUDGET POUR 2019

Dépenses	Unités	Coût unitaire	Coût total	Total de la dotation BO du CdE	Financement nécessaire par les CV
			716671	356674	359997
1. Organes statutaires			55505	33077	22428
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45504	25477	20027
<i>Séjour des Président/Délégués/Experts (moyenne: 24 experts *5 per diem). Président + pays: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, République de Moldova, Monténégro, Portugal, Serbie, République slovaque, « L'ex-République Yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Maroc, Tunisie, Burkina Faso, Sénégal</i>	120	175	21000	8900	12100
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	24	470	11280	6577	4703
<i>Services d'Interprétation</i>	6	2 204	13224	10000	3224
1^e réunion du Bureau (1 jour)			4563	3850	713
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 experts*1,5 per diem)</i>	7,5	175	1313	1200	113
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5	650	3250	2650	600
<i>Services d'Interprétation</i>	0	0	0	0	0
2^e Réunion du Bureau (1,5 jours)			5438	3750	1688
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 experts*2,5 per diem)</i>	12,5	175	2188	1500	688
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5	650	3250	2250	1000
<i>Services d'Interprétation</i>	0	0	0	0	0

2. Suivi et assistance aux Parties			72150	11457	60693
Groupe d'experts Oiseaux et Réseau des correspondants IKB (2,5 jours)			18925	4050	14875
<i>Frais de voyage des Délégués/ Experts</i>	15	470	7050	2050	5000
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*3 per diem)</i>	45	175	7875	2000	5875
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1	4 000	4000	0	4000
Groupe d'experts des amphibiens et reptiles (1,5 jours)			21612,5	0	21612,5
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	15	470	7050	0	7050
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,5	175	6562,5	0	6562,5
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2	4 000	8000	0	8000
Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes (1,5 jours)			21612,5	7407	14205,5
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	15	470	7050	3450	3600
<i>Séjour des Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,5	175	6562,5	3957	2605,5
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2	4 000	8000	0	8000
Assistance technique aux activités de conservation des plantes (évaluation de la Stratégie européenne de conservation des plantes)			10000	0	10000
<i>Forfait AA</i>	1	0	10000	0	10000
3. Conservation des habitats naturels			138445	40133	98312
Réunion commune Groupe d'experts du changement climatique/Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (2,5 jours)			35850	15983	19867
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	30	470	14100	5170	8930
<i>Frais de séjour des Président/Délégués/ Experts (30 experts*3 per diem)</i>	90	175	15750	4813	10937
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	1	6 000	6000	6000	0

Séminaire bilatéral d'évaluation du Réseau Emeraude (1 jour)			11740	0	11740
<i>Frais de voyage des Délégués/ Experts</i>	7	470	3290	0	3290
<i>Séjour des Délégués/Experts (7 experts*2 per diem)</i>	14	175	2450	0	2450
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2	3000	6000	0	6000

Projet Emeraude dans un pays du Partenariat oriental ou d'Europe du sud-est/sud du Caucase			20000	0	20000
<i>Forfait</i>	1	pm	20000	0	20000

Séminaire d'évaluation biogéographique Emeraude (2 jours)			32705	6000	26705
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2	10 000	20000	0	20000
<i>Frais de voyage des Délégués/ Experts</i>	14	470	6580	3000	3580
<i>Séjour des Délégués/Experts (14 experts*2,5 per diem)</i>	35	175	6125	3000	3125

Séminaire d'évaluation biogéographique Emeraude (2 jours)			32705	12705	20000
<i>Rapports de Consultants/techniques</i>	2	10 000	20000	0	20000
<i>Frais de voyage des Délégués/Experts</i>	14	470	6580	6580	0
<i>Séjour des Délégués/Experts (14 experts*2,5 per diem)</i>	35	175	6125	6125	0

Groupe de spécialistes du DEEP (1,5 jours)			5445	5445	0
<i>Frais de voyage des Président/Délégués/Experts</i>	6	470	2820	2820	0
<i>Frais de séjour des Président/Délégués/Experts (6 experts*2,5 per diem)</i>	15	175	2625	2625	0

4. Mise en œuvre de l'Article 3			64325	10000	54325
Renforcement des capacités - sauvegarde des tortues marines			5000	0	5000
<i>Forfait (formation et consultants)</i>	1	5 000	5000	0	5000

Atelier sur le rapportage sous la Rés. 8 (2012) (1,5 jours)			32325	1000	31325
Frais de voyage des Délégués/ Experts	10	470	4700	500	4200
Séjour des Délégués/Experts (15 experts*2,5 per diem)	15	175	2625	500	2125
Contribution à la finalisation de l'outil de rapports en ligne	1	25000	25000	0	25000

Sensibilisation et visibilité, incluant les activités de communication en vue du 40 ^e anniversaire de la Convention de Berne			27000	10000	17000
Campagne à l'occasion du 40 ^e anniversaire de la Convention de Berne (forfait)	1	15 000	15000	5000	10000
Publication à l'occasion du 40 ^e anniversaire de la Convention de Berne (forfait)	1	5 000	5000	3000	2000
Développement d'options supplémentaires de consultation du visualiseur du Réseau Emeraude (forfait)	1	7 000	7000	20000	5000

5. Suivi et conseils sur les sites (DEEP et expertises sur les lieux dans le cadre du système des dossiers)			31940	21400	10540
Voyages experts	12	470	5640	3500	2140
Séjour experts	36	175	6300	3900	2400
Consultants /AA	10	2 000	20000	14000	6000

6. Déplacements officiels des agents			18000	18000	0
Frais de voyage et de séjour	12	1 500	18000	18000	0

7. Provision pour le Président			5000	2000	3000
Frais de voyage et de séjour (forfait)	1	5 000	5000	2000	3000

8. Frais généraux			27700	27700	0
<i>Impression en interne</i>	110 000	0,03	3300	3300	0
<i>Affranchissement (forfait)</i>	1	400	400	400	0
<i>Prépresse (forfait)</i>	1	2 500	2500	2500	0
<i>Services de traduction</i>	636	33,805	21500	21500	0

9. Frais de personnel*			303 607	192907	110700
Agents permanents, cadres supérieurs et frais de bureau	Forfait		170 952	170952	0
Pensions agents permanents	Forfait		21 955	21955	0
Personnel temporaire et frais de bureau	27	4100	110700	0	110700

Le compte spécial de la Convention de Berne sera utilisé pour couvrir les frais qui ne peuvent pas être pris en charge par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités qui ne bénéficieront pas de contributions volontaires supplémentaires seront annulées ou partiellement réalisées.

Il est prévu que le Conseil de l'Europe apporte environ 356 674 EUR en 2019 (164 100 EUR pour le financement du programme d'activités, y compris les frais généraux, et 192 574 EUR pour les frais de personnel, de bureau et de gestion administrative).